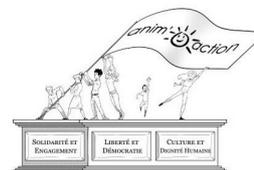


Association ANIM'ACTION

27, rue de Pornic
44710 Port St Père
02 40 31 53 18



anim'  action

Procès verbal Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 2 octobre 2020

L'Assemblée Générale Extraordinaire 2020 a eu lieu de 19h à 20h dans le nouveau Pôle Enfance de l'association à Port-Saint-Père, et a réuni 21 personnes. Avec 19 votes effectués, les résultats des votes sont réputés valides, et ont été annoncés aux participants en fin d'Assemblée Générale extraordinaire.

En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de coronavirus, l'équipe salariée n'a pas été conviée à l'AG, afin de favoriser la participation des adhérents à cause de la de jauge réduite, en fonction de la salle disponible.

L'Assemblée Générale extraordinaire a débuté par l'accueil progressif des participants (émargement, transmission des documents si besoin...), tout en favorisant le respect des gestes barrières et l'installation des participants suivant les distanciations recommandées. Toutes les ressources documentaires avaient été transmises par voie numérique, plusieurs mois en amont de l'AG, afin de favoriser l'appropriation des données.

PRÉSENTATION

Le contenu de la présentation a été préparé le Conseil d'Administration et le Directeur. Après de nombreux temps de réflexion et de travaux avec les adhérents pour la construction d'un nouveau modèle de gouvernance associatif, cette AG extraordinaire était destinée à entériner ce nouveau modèle et donc la modification correspondante des statuts de l'association.

Nouvelle Gouvernance / Instance « Souveraine »

	JUSQU'À MAINTENANT	NOUVEAU MODELE	Indiqué dans :
Nom regroupement des adhérents	Assemblée Générale	Assemblée Générale	<i>Statuts</i>
Votants	Membres à jour de leur cotisation au titre de l'exercice précédent	Membres à jour de leur cotisation au titre de l'exercice précédent, et de l'exercice en cours	<i>Statuts</i>
Validité des votes AG ordinaire	A la majorité des présents ou représentés qui doivent être \geq au nombre de membres du CA	A la majorité des présents ou représentés qui doivent être \geq en nombre au double des membres du Groupe Pilote	<i>Statuts</i>
Validité des votes AG Extraordinaire	A la majorité des votants, les présents ou représentés devant être \geq au nombre de membres du CA	A la majorité des votants, les présents ou représentés devant être \geq en nombre au double des membres du Groupe Pilote	<i>Statuts</i>

Nouvelle Gouvernance / Instance « Dirigeante »

	JUSQU'A MAINTENANT	NOUVEAU MODELE	Indiqué dans :
Nom instance dirigeante	Conseil d'Administration	Groupe Pilote	<i>Statuts</i>
Nom membres instance	Administrateurs	Co-Président(e)s	<i>Statuts</i>
Nombre d'adhérents dans l'instance	Minimum équivalent à 1/3 du nb des salariés et 25 max	Entre 7 et 9	<i>Statuts</i>
Élection instance dirigeante	Vote des membres du CA par l'AG annuelle, à partir d'une liste, sur la base de candidatures	Élection des Co-Président(e)s par l'AG annuelle	<i>Statuts</i>
Désignation des Co-Président(e)s	Par le CA, suite à l'AG	Élection directe des Co-Président(e)s par l'AG annuelle, sur la base de candidatures	<i>Statuts + Règlement Intérieur</i>



Nouvelle Gouvernance / Instance « Dirigeante »

	JUSQU'A MAINTENANT	NOUVEAU MODELE	Indiqué dans :
Nombre de réunion de l'instance dirigeante	4 / an minimum	6 / an minimum	<i>Statuts</i>
Condition de validité des décisions de l'instance dirigeante	/	présence de 50 % minimum des membres	<i>Statuts</i>
Réunions instituées avec la Coordo	/	1 / trimestre sauf été (=3/an)	<i>Règlement Intérieur</i>
Références des Co-Présidents	Par secteurs d'activité et/ou personnel-finances, voire communication	/	<i>Règlement Intérieur</i>
Durée du mandat	3 ans renouvelables	2 ans renouvelables	<i>Statuts</i>
Animation, soutien technique du Groupe Pilote	/	Directeur	<i>Règlement Intérieur</i>

Nouvelle Gouvernance / Instance « Ressource »

	JUSQU'A MAINTENANT	NOUVEAU MODELE	Indiqué dans :
Instance ressource	/	Groupe Ressource	<i>Statuts</i>
Composition Groupe Ressource	/	Adhérents, Salariés, Stagiaires (le nombre d'adhérents doit être supérieur aux membres de l'équipe)	<i>Statuts + Règlement Intérieur</i>
Nombre de réunions Groupe Ressource	/	3 / an minimum	<i>Statuts</i>
Nombre de membres Groupe Ressource	/	10 min – 15 max	<i>Statuts</i>
Mode d'intégration, de constitution du Groupe Ressource	/	Volontariat. Engagement de 1 an minimum avec date d'entrée libre. Tirage au sort par le GP en cas de carence	<i>Statuts + Règlement Intérieur</i>
Animation, soutien technique du Groupe Ressource	/	Membre(s) Groupe Coordo	<i>Règlement Intérieur</i>

Nouvelle Gouvernance / Instance « Coordo »

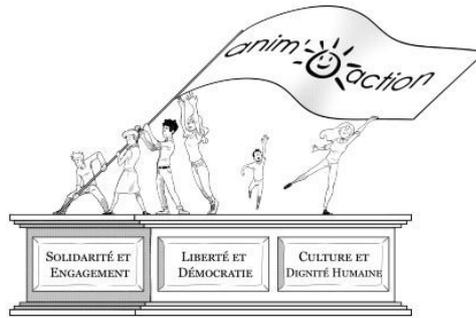
	JUSQU'A MAINTENANT	NOUVEAU MODELE	Indiqué dans :
Nom équipe de Coordo	Équipe Coordo	Groupe Coordo	<i>Règlement Intérieur</i>
Réunions avec équipe administrative	Occasionnellement	1 / trimestre sauf été (=3)	<i>Règlement Intérieur</i>
Rdvs adhérents thématiques	/	6 / an	<i>Règlement Intérieur</i>
Animation, soutien technique du Groupe Coordo	Directeur	Directeur	<i>Règlement Intérieur</i>

Nouvelle Gouvernance / Instance « Vie Asso »

	JUSQU'A MAINTENANT	NOUVEAU MODELE	Indiqué dans :
Instance sur la vie asso	/	Groupe Vie Asso	<i>Règlement Intérieur</i>
Composition Groupe Vie Asso	/	Adhérents, Bénévoles, Salariés	<i>Règlement Intérieur</i>
Mode d'intégration, de constitution du Groupe Vie Asso	/	Volontariat. Libre pour chaque membre d'A.A.	<i>Règlement Intérieur</i>
Organisation	/	A définir / groupe + R.I.	<i>Règlement Intérieur</i>
Animation, soutien technique du Groupe Vie Asso	/	Membre(s) Groupe Coordo	<i>Règlement Intérieur</i>

Nouvelle Gouvernance / Instances « Projets »

	JUSQU'A MAINTENANT	NOUVEAU MODELE	Indiqué dans :
Nom groupes projets	Commissions	Groupes Projets	<i>Règlement Intérieur</i>
Type d'organisation	Par secteurs et certaines transversales	Selon les besoins de l'activité ou des projets à développer	<i>Règlement Intérieur</i>
Animation, référence	Responsables de secteur	Adhérents, bénévoles ou salariés. Voir avec membres Groupe Coordo pour l'articulation avec l'activité	<i>Règlement Intérieur</i>



anim' action

Assemblée Générale Extra-Ordinaire 2020

Modification des statuts : Votes

Rappel des statuts, avant modification :

VALIDITÉ DES VOTES

« Les rapports et les élections ne peuvent être votés qu'à la majorité des membres présents ou représentés avec un minimum au moins égal au nombre total des membres du Conseil d'Administration ».

« Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée de nouveau, mais à 15 jours au moins d'intervalle, et cette fois peut délibérer valablement quelque soit le nombre de membres présents. »

RÉSULTAT DES VOTES / MODIFICATION DES STATUTS

TOTAL Votes	Pour	Contre	Blanc	Nul
19	19	/	/	/

La modification des statuts est approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Afin d'entrer en cohérence avec les nouveaux statuts de l'association, une Assemblée Générale Ordinaire 2020 doit permettre de :

- Valider les rapports moral et financier 2019,
- Renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes,
- Élire les Co-président(e)s qui siégeront au sein du Groupe Pilote.

Le film pédagogique précisant toutes les évolutions de la gouvernance au sein de l'association, correspondant à la modification statuts validée a été projeté en démarrage de l'AG extraordinaire et reste disponible en ligne : <https://vimeo.com/451180443>